



## IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4e circonscription des Pyrénées-Atlantiques

11 avril 2024

# La proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif sera examinée au Sénat le 21 mai

La conférence des présidents du Sénat a confirmé l'inscription de la proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif à l'ordre du jour du mois de mai. **Elle sera examinée le 21 mai en séance après un passage en commission le 7 mai.**

Pour rappel, ce texte porté à l'Assemblée nationale par Iñaki Echaniz, député des Pyrénées-Atlantiques et Annaïg Le Meur, députés du Finistère, permettra de réguler l'essor des meublés de tourisme en alignant les règles fiscales et réglementaires sur celles des locations longue durée. Les élus locaux disposeront également d'une véritable « boîte à outils » pour adapter leur politique du logement au plus près des réalités de leur territoire.

Les communes auront ainsi la possibilité de se saisir du dispositif d'autorisation de changement d'usage pour mieux maîtriser l'expansion des locations saisonnières. Elles pourront aussi mettre en place des quotas de meublés de tourisme, désigner des zones réservées à la construction de résidences principales ou encore abaisser le nombre maximal de jours de location touristique des résidences principales de 120 à 90 jours.

Le texte prévoit également la généralisation du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour éviter un déport des locations de longue durée vers les locations touristiques, jusque-là non soumises à cette obligation. De même, l'abattement fiscal dont bénéficient les meublés de tourisme (de 50 et 71%) est revu à la baisse. Désormais, les avantages fiscaux entre locations courte durée et longue durée seront alignés. Les gîtes ruraux, les maisons d'hôtes et les stations de sports d'hiver et d'alpinisme conserveront des avantages fiscaux.

À l'issue de son examen au Sénat, la proposition de loi sera débattue en commission mixte paritaire (CMP).

« Je me réjouis de voir la proposition de loi que j'ai portée pendant de longs mois à l'Assemblée nationale inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Nos territoires l'attendent. Je sais pouvoir compter sur le soutien du ministre du Logement. Après une large adoption à l'Assemblée, j'espère que mes collègues sénateurs sauront répondre aux alertes des élus locaux de tous bords et à l'urgence du manque d'offres de logement dans nos villes. »

Iñaki Echaniz, député de la 4e circonscription des Pyrénées-Atlantiques